

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 4 décembre 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14013** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment existant et la construction et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 9, 14, 25, 200 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) concernant la hauteur en étages et en mètres, l'usage et le nombre d'unités de stationnement.

Ce projet vise la zone 0327 délimitée par les propriétés situées sur le boulevard Pie-IX entre le boulevard Robert et la 42^e Rue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **18 décembre 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers